

Séance du 30 avril 2025

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins
SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., WALLEMACQ H.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,
Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Vu l'article L1123-27 du Code de la Démocratie locale et de la
Décentralisation qui dispose, en son § 1er, que « Dans les deux mois après la désignation
des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique
communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux
projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la
matière.

Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique
communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la
manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la
commune. » ;

Vu le projet de déclaration de politique communale établi par le collège
communal et transmis aux membres du conseil ;

Entendu Monsieuren sa présentation ;

Après en avoir débattu ;

DECIDE PAR :

Article 1 : d'approuver la déclaration de politique communale pour la mandature
2024-2030 telle que reprise ci-dessous et charge le collège communal de publier celle-
ci conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la
Décentralisation ainsi que via le site internet communal.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN